

Règlements sur la rampe de mise à l'eau

La rampe de mise à l'eau est habituellement achalandée et bien utilisée. Veuillez mettre ou retirer votre bateau de l'eau de façon rapide et sécuritaire. D'autres attendent et nous sollicitons votre collaboration.

Veuillez ne pas amarrer votre bateau au quai de la rampe, ne pas laver votre bateau ou faire des choses inutiles dans le secteur de mise à l'eau.

Prière de garder le secteur propre en déposant vos déchets dans les poubelles.

Ces installations publiques de mise à l'eau ne doivent servir qu'à l'embarquement et au déchargement; prière de ne pas laisser une embarcation sans surveillance.

Votre collaboration est grandement appréciée.

Les utilisateurs de ces installations le font à leurs propres risques. La Ville de Fredericton n'assume aucune responsabilité pour des pertes, dommages ou blessures résultant de l'utilisation de ces installations.